

**REPUPLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
Charente-
Maritime**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA
Séance du 27 juin 2023**

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Afférents au
Conseil
Municipal : 19

en exercice : 19

Nombre de
présents : 12

Nombre de
votants : 15

Date de
convocation
23 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt- sept juin à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint- Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre- Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame BERUSSEAU Evelyne- -

Excusés : Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée (a donné pouvoir à Madame PREVOST) Monsieur DEBRIE Didier (a donné pouvoir à Monsieur REY), - Monsieur LATREUILLE Alain (a donné pouvoir à Madame BERUSSEAU)

Absents : Madame STRADY Emmanuelle - Madame CHAPRON Christine - -Madame SICARD Alix - Monsieur VICI Laurent
A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Farid KECHIDI

2023 06 48 Demandes de subvention dans le cadre du FONDS VERT et du dispositif Fonds d'aide aux grosses réparations et constructions scolaires du 1^{er} degré du département de la Charente- Maritime – Chaufferie mutualisée

Monsieur le Maire expose que le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert » accompagne les collectivités dans leur démarche de transition écologique. Le Département de la Charente Maritime peut quant à lui participer au financement de la chaufferie sur la partie école maternelle et garderie.

Ainsi, il rappelle qu'au budget 2023, est inscrite l'opération installation d'une chaufferie mutualisée. Il sollicite du conseil municipal l'autorisation de solliciter les subventions dans le cadre du Fonds Vert et du Fonds d'Aide aux grosses réparations scolaires.

Il rappelle que le coût de l'opération était estimé à 191 878 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- Sollicite les subventions auprès de l'ETAT dans le cadre du Fonds Vert et auprès du département selon les modalités ci- dessus exposées.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le :

Publiée sur le site internet le :

21/08/2023 -
21/08/2023
Le GUA, le 18 aout 2023,

Le Maire, Patrice BROUHARD

